



Religion

A Paris, rue Jean-Pierre-Timbaud, ils prient dans la rue pour l'Aïd al-Fitr (rupture du jeûne du ramadan).

En grève, mais contre qui ? Les enseignants du collège Jean-Monnet à Flers n'en voulaient évidemment pas à Esmanur, la petite Turque par qui le scandale a éclaté, mais à ceux qui les contraignent à l'accepter en classe avec son voile islamique.

Dans un premier temps, les deux collèges de la ville avaient refusé son inscription. Manifestement bien conseillé, le père porta alors plainte devant le tribunal administratif de Caen qui lui donna raison.

Il ne pouvait pas faire autrement.

Par l'arrêt du 27 novembre 1989 stipulant que « le port d'insignes religieux par les élèves n'est pas incompatible avec la laïcité », donc légalisant le tchador dans les écoles, le Conseil d'Etat a semblé défendre les revendications des islamistes. Depuis, les associations musulmanes multiplient les recours. C'est ainsi que, depuis 1992, les tribunaux ont annulé maintes décisions d'exclusion prises contre les élèves persistant à garder leur voile en cours, l'arrêt historique étant celui du tribunal administratif de

Nancy de septembre 1995 condamnant l'Etat à verser 50 000 F de réparations au père de Salwa Aït Hamad, une collégienne exclue d'un collège de Vandœuvre. Par l'arrêt du 9 octobre 1996, le Conseil d'Etat donnera à nouveau raison à six élèves musulmanes exclues d'un lycée de Strasbourg pour port du voile.

Le plus étonnant est que des pays musulmans comme la Tunisie et la Turquie (le pays d'Esmanur) interdisent le port du voile dans leurs écoles : à la mi-janvier, la police d'Ankara a réprimé à la matraque une manifestation en faveur du voile à l'école ; la France est moins vigoureusement attachée aux principes laïcs.

Qui doit s'adapter ? l'islam ou la France ?

A l'inverse, lors des vœux des autorités religieuses à l'Elysée au début de l'année, aucun représentant de la religion musulmane n'était présent, et le Conseil représentatif des musulmans de France (proche de la mosquée de Paris) a publiquement re-

gretté « cette exclusion vécue comme une humiliation ». Cette absence était certes la conséquence des innombrables dissensions entre les musulmans eux-mêmes et de l'échec des pouvoirs publics à créer une structure islamique officielle, mais le fait demeure : le statut de l'islam en France reste profondément ambigu.

Une adaptation se révèle pourtant indispensable : avec cinq millions de croyants, la France compte davantage de musulmans que la Bosnie et l'Albanie réunies, les deux seuls pays européens de tradition musulmane. En raison de l'immigration, évidemment, mais plus seulement : depuis quelques années, les conversions à l'islam se multiplient. Au collège de la Grande-Combe dans le Gard, une autre affaire de voile a récemment éclaté. Avec la particularité que les deux fillettes en cause appartiennent à une famille française de souche, récemment convertie à l'islam.

Dans certaines banlieues, la pression en faveur de l'islamisation et plus encore de la « réislamisation » des deuxièmes générations se fait parfois

très forte. Après les banlieues, les principales « zones d'islamisation privilégiées » sont les prisons. A la maison d'arrêt de Loos-lès-Lille, lors de la fouille des détenus, on a trouvé ces derniers jours des photos de Khaled Kelkal et des coupures de presse d'Afghanistan à la gloire des taliban. Les photos des terroristes Ali Saleh ou Kelkal remplacent celles de femmes nues ou de Mesrine dans les cellules. Certains groupes terroristes, tel le réseau Kinai-Saïki, démantelé le 26 mai 1998, sont principalement composés de membres recrutés en prison. Impuissantes, les autorités pénitentiaires n'ont pas les moyens d'isoler les islamistes dans une prison spécialisée où leur prosélytisme serait neutralisé. Résultat, le nombre de Français convertis croît de manière exponentielle. A la prison de Nantes, sur 74 détenus observant le ramadan, 27, près d'un tiers, appartiennent à la catégorie des « convertis ». C'est ainsi que le terroriste David Vallat, qui fit partie du fameux « réseau de Chasse-sur-Rhône », incarcéré à Villepinte, fut converti en prison.



Sur l'église d'Asnières, un écriteau en arabe : « Il n'y a de Dieu que Dieu et Mahomet est son prophète. » Le bâtiment a été cédé par l'Église aux musulmans. Ci-dessus, des partisans du hijab à l'école appliquent symboliquement leur principe à une statue.

L'ampleur croissante du problème relance donc celui du statut de l'islam en France, avec, sous-jacente, une question brutale : qui doit s'adapter, l'islam à la France ou la France à l'islam ? Certes, hormis quelques islamistes radicaux, aucun des représentants de la communauté musulmane en France n'appelle à un bouleversement de notre législation. Il n'empêche qu'un certain nombre de règles juridiques incluses dans le Coran lui-même (statut de la femme, héritage, témoignages devant les tribunaux...) paraissent difficilement modifiables.

En revanche, soit par mauvaise conscience due au souvenir de la colonisation, soit par fascination pour une religion intransigeante, soit encore en raison d'un respect rigoureux des droits de l'homme (mais pas de la femme...) – certains diront même par haine de soi –, la société française multiplie les signes d'adaptation, dans la loi comme dans les mœurs.

L'arrêt du Conseil d'Etat sur le port du voile n'est pas isolé. Concernant la polygamie, « l'arrêt Mondcho » du 11 juillet 1980 stipule

qu'elle « n'est pas contraire à l'ordre public ». Dans la seule Ile-de-France, on recense près de 15 000 polygames, soit 80 000 personnes, en comptant femmes et enfants, majoritairement africains, dont plusieurs centaines sont naturalisés chaque année. Certes, cet arrêt a été annulé en 1994, mais les lois n'étant pas rétroactives, 230 000 personnes vivent en France sous ce régime en toute légalité et continuent à percevoir des aides publiques qui paraissent disproportionnées, comme le remarquait naguère Jacques Chirac. Citons ce père de famille au chômage qui subvient aux besoins de ses trois femmes et de ses vingt enfants grâce à des aides publiques s'élevant à 42 000 F par mois, soit 504 000 F par an (source : caisse d'allocations familiales de Marseille, décembre 1997) !

C'est dans ce contexte que la France a signé en 1981 une convention avec le Maroc prévoyant pour les 400 000 ressortissants marocains résidant en France l'application du droit islamique marocain en matière de mariage, de répudiation et de filiation.

D'autres conventions officielles de ce type ont été passées avec des Etats musulmans désireux de contrôler leurs ressortissants expatriés.

Autre exemple de dérive administrative : en France, 80 % des abattages rituels effectués lors de la fête de l'Aïd al-Kébir et durant le reste de l'année violent les normes nationales et européennes (décret du 1^{er} octobre 1997) interdisant tout égorgement rituel hors d'un abattoir légal. Pourtant, une circulaire du ministère de l'Intérieur du 13 mars 1998 a reconduit « exceptionnellement » les sites dérogatoires d'abattage.

Une "Maison d'Allah" reçoit des aides publiques

C'est tout aussi légalement que certaines municipalités et organismes officiels, croyant acheter la paix sociale, multiplient les subventions à des associations religieuses de quartiers, dont certaines sont ouvertement intégristes. A Rillieux-la-Pape, en banlieue lyonnaise, le Groupement pour la jeunesse et l'entraide, intégriste, a

reçu, en 1992, 12 000 F de la préfecture et 80 000 F du Fonds d'action sociale (FAS). A Nanterre, une « Maison d'Allah » reçoit des aides publiques locales, tandis que l'association pro-iranienne, La Voix de l'Islam, qui organisa des manifestations contre Salman Rushdie et en faveur du port du voile, reçut une subvention de 400 000 F du FAS au cours de l'année 1990. Le FAS distribue ainsi chaque année un milliard de francs à plus de 4 000 associations d'aide aux immigrés. Celles-ci dispensent entre autres des cours d'arabe ou de religion islamique, en passant par des voyages dans les pays d'origine ou même à La Mecque.

Admettre la multiplication des « zones de non-droit » (françaises) est encore une façon de favoriser le développement de l'islam. Dans les cités-ghettos de la Seine-Saint-Denis, des quartiers nord de Marseille (Bassens), ou de Lille-Roubaix-Tourcoing (l'Epeule ou l'Alma-Gare), les islamistes interpellent les jeunes filles en minijupes et les buveurs d'alcool, tandis que le porc disparaît peu à



Religion

Pour la seconde fois, France 2 a organisé une "Nuit du ramadan"

peu des cantines scolaires. Des mariages illégaux sont célébrés par des imams étrangers d'après la loi islamique (charia). Des juges musulmans (cadis) rendent la justice. Leurs verdicts, fondés sur la charia, sont immédiatement appliqués.

La société civile relaie largement cet effort des pouvoirs publics. Le 18 janvier dernier et pour la seconde fois, la chaîne de télévision France 2 a organisé une « Nuit du ramadan », alors qu'elle n'avait consenti aucun effort religieux particulier les semaines précédentes, à l'occasion des fêtes de la Nativité catholique et orthodoxe. Rappelons que, à l'occasion de l'invitation de Salman Rushdie à l'émission « Bouillon de Culture », le recteur de la mosquée de Paris envoya au *Monde*, le 11 septembre 1994, une lettre sommant Bernard Pivot de déprogrammer l'émission jugée « provocatrice » en période de ramadan...

"Seul Dieu pardonne les erreurs humaines"

On se souvient aussi de « l'affaire Schiffer ». Début janvier 1994, lors de la présentation de la collection Chanel, Claudia Schiffer était apparue avec des robes où certains crurent reconnaître des fragments du Coran. Immédiatement, les organisations et Etats islamiques crièrent au blasphème, appelant à boycotter Chanel. La mosquée de Paris s'en émut et exigea réparation, ce que fit immédiatement le PDG, Claude Eliette, qui pria Dalil Boubakeur, nommé par l'Algérie en 1992 à la tête de la mosquée de Paris, de « présenter ses profondes excuses à l'ensemble de la communauté musulmane ». Il s'engagea en outre à détruire les robes, invitant « tous les photographes et cameramen à renvoyer les négatifs des photos ou à les détruire »... Acceptant de transmettre les excuses de M. Eliette, le recteur ajouta que « seul Dieu pardonne les erreurs humaines »...

C'est encore par souci de ne pas tomber dans la provocation que les bibliothécaires de certaines zones sensibles ont supprimé de leur catalogue les œuvres de Salman Rushdie, et d'autres encore. Censure insidieuse qui aboutit à un véritable révisionnisme culturel. Certes, on n'en est pas encore au stade de l'Italie où la puissante Union des communautés et or-

ganisations islamiques d'Italie a fait de l'interdiction de la *Divine Comédie* dans les écoles l'un de ses principaux chevaux de bataille, Dante étant coupable d'y avoir consigné Mahomet dans le septième cercle de l'Enfer. Mais on n'imagine pas un metteur en scène qui s'aviserait de reprendre la pièce de Voltaire *Mahomet ou le Fanatisme* : le Prophète y est représenté comme une franche canaille. En revanche, le même metteur en scène n'aura aucun scrupule à présenter le *Vicaire* ou le *Concile d'amour*, deux pièces violemment antichrétienne.

De même, il devient problématique pour les enseignants d'aborder certaines œuvres classiques, à commencer par les chansons de gestes qui vitupèrent à longueur de vers contre les « adorateurs de Mahom et Apollon » ; ou certains poèmes de Victor Hugo (« *Le Turc est passé là, tout n'est que ruine et deuil...* »). Et l'on n'imagine plus un journaliste écrire tranquillement, comme Albert Londres : « *Voici maintenant la mosquée, témoin des siècles d'esclavage.* »

Il n'en faut pas plus pour que certains assurent que tout se passe selon le processus décrit par Ali Kettani dans une brochure éditée par l'Arabie saoudite et largement diffusée à travers toute l'Europe :

« *Le succès d'une minorité musulmane est de devenir un jour une majorité. Ce phénomène se fait par un effet d'assimilation réciproque entre la majorité non islamique et la minorité islamique, la majorité acceptant petit à petit la morale et la religion islamiques et finissant par s'identifier à l'islam.* »

Le tout est de se mettre d'accord sur ce que l'on entend par « assimilation réciproque ». Pessimiste, Victor Hugo remarquait que la cohabitation n'est possible qu'entre religions exténuées, comme des moribonds partageant la même chambre d'hôpital, précisait-il. L'islam est-il une religion exténuée ?

La France devrait commémorer cette année le 900^e anniversaire d'un événement qui a profondément marqué son histoire : la prise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon. La France qui aime tant célébrer les anniversaires fêtera-t-elle celui-là ? ■

ALEXANDRE DEL VALLE

* Auteur de *Islamisme-Etats-Unis, une Alliance contre l'Europe, l'Age d'Homme*, 1998.



Comment ils vivent vr

Ils sont
ouvriers ou
commerçants,
français ou
étrangers,
parfois
militants RPR
ou antiPacs :
les musulmans
du Val-Fourré
présentent
un visage
inattendu de
leur religion.

L'islam, ce sont les fidèles qui en parlent le mieux. Abdelhaq Galbi, 58 ans, ouvrier chez Peugeot, qui habite le quartier du Val-Fourré à Mantes-la-Jolie (Yvelines) depuis plus de trente ans, se souvient de l'époque où il devait se faire discret pour pratiquer sa religion.

« Ce n'était pas évident. On faisait la prière dans un garage, une cave, un local à vélo. Aujourd'hui, ça a changé. En bien. »

Selon lui, près de 80 % des 27 000 habitants du quartier sont musulmans. Mosquée, commerces musulmans au Val-Fourré, abattoirs en centre-ville, Mantes-la-Jolie s'est adaptée à sa population.

« On peut pratiquer sa religion ici sans problème. Faire le ramadan, égorger le mouton lors de l'Aïd al-Kebir, prier cinq fois ou porter le voile, on peut vivre en France comme musulman. Il n'y a aucun obstacle, affirme Abdelhaq Galbi. »

Militant RPR depuis 1991, Abdelhaq Galbi s'était fait connaître dans le quartier pour ses prises de position favorables au port du hijab. En 1993, une vingtaine de filles s'étaient présentées, têtes couvertes, au lycée Saint-Exupéry. Parmi elles, la fille de M. Galbi.

« On m'a fait passer pour un intégriste. Alors que je soutenais simplement ma fille. Elle avait décidé toute seule de mettre le hijab. Personne ne l'a manipulée. C'est une recommandation de notre religion de couvrir ses cheveux, dit-il. »

Aujourd'hui Salima Galbi est en fac de médecine à Paris.

« On voudrait bien être plus écouté par les



ment l'islam

PHOTOS: M. LINDER - ANTONISIPA PRESS

pouvoirs publics mais ils ont peur de l'islam, lance Abu Bakr, 42 ans, ouvrier, Marocain comme la majorité des musulmans du quartier, qui fait parfois office de *qadi*, c'est-à-dire de juge de paix selon la tradition musulmane.

Abu Bakr est régulièrement confronté aux problèmes liés à l'islam. On vient le consulter pour connaître les réponses du Coran au sujet de dissensions au sein du couple, des familles ou encore dans l'entreprise. Le religieux estime que son travail est plus efficace que celui d'une assistante sociale qui, selon lui, « brise les familles » :

– Les travailleurs sociaux ne connaissent rien à l'islam. La plupart d'entre eux sont des soixante-huitards. Le libéralisme des mœurs ou la remise en cause de l'autorité du père est absolument contradictoire avec la culture des familles musulmanes qui vivent ici, explique-t-il.

De son point de vue, cette idéologie soixante-huitarde serait responsable des dérives des adolescents ou des jeunes adultes issus de l'immigration musulmane :

– L'islam est totalement compatible avec la société française. Mais il faudrait qu'on puisse régler nos problèmes nous-mêmes, affirme-t-il.

De nombreux musulmans citent en exemple les litiges familiaux réglés par Abu Bakr sans aucun recours à l'administration. Fadila, 47 ans, mère de famille marocaine l'a consulté quand son

mari Mohamed, 63 ans, a voulu se marier, une seconde fois, avec une jeune fille de 25 ans qui vit au Maroc. Le religieux a mis Mohamed face à ses responsabilités en lui récitant les sourates qui concernent la polygamie. « As-tu les moyens de faire vivre tes épouses ? Es-tu sûr de les traiter à égalité ? De ne pas délaisser la première pour la seconde ? » a-t-il demandé. Il ajoute aux recommandations religieuses un discours sur les difficultés à faire vivre deux épouses sous le même toit.

Des conflits ne manqueraient pas de naître entre épouses et qui, forcément, rejailliraient sur les enfants de son premier mariage avec Fadila.

– J'ai évité l'éclatement de la famille. Même si Mohamed se marie au Maroc, il laissera sa seconde femme au pays. Avec une assistante sociale, il ne resterait plus rien de la famille de Fadila, conclut-il.

Abdelali Mamoun, un des responsables de la mosquée Abd-al Sharif, construite au début des années 80, représente « l'islam officiel » à Mantes-la-Jolie. Il regrette l'éviction des musulmans du débat public, notamment en ce qui concerne les problèmes des banlieues populaires :

– L'islam peut apporter des solutions à ces problèmes. Mais dès qu'on est musulman, on ne nous écoute pas parce que ces questions sont censées être réglées uniquement par les

Les travailleurs sociaux ne connaissent rien à l'islam

Un phénomène européen

Il n'y a pas d'exception française : confrontés aux mêmes problèmes, tous les pays européens s'adaptent à l'islam. Chacun à sa façon.

● En Suisse, un arrêté fédéral autorise les jeunes filles islamistes à porter le voile sur la photo de leur passeport, ce qui était jusqu'à peu formellement interdit.

● En Italie, législation récente du port du tchador sur tous les documents d'identité et dans les lieux publics et écoles. Rome abrite depuis 1995 la plus grande mosquée d'Europe, financée à 75 % par l'Arabie saoudite (35 millions de dollars).

● En Angleterre, la liberté de prosélytisme est totale : des leaders islamistes comme le Tunisien Rachid Ghanouci peuvent y organiser des manifestations de soutien au GIA algérien. Dans certaines villes « musulmanes » comme Nottingham et Bradford, la charia est mise en concurrence avec la loi anglaise. L'imam de Bradford insiste sur le fait que le devoir de tout musulman anglais est de « remplacer progressivement les valeurs de l'Etat séculier par celles de l'islam ».

● En Belgique, l'élection, le 15 décembre dernier, d'un « pouvoir représentatif islamique » place le culte musulman sur le même pied d'égalité que les autres religions : la construction de mosquées et le traitement des personnels religieux sont ainsi financés par l'Etat, et l'islam est enseigné dans les établissements publics.

● Le Danemark possède la législation la plus libérale d'Europe en matière d'enseignement religieux. Six écoles islamiques ont été ouvertes par des organisations islamistes proches des wahhabites saoudiens.

● Aux Pays-Bas, un décret du 30 mai 1986 de la Cour suprême confère aux imams le même statut légal que celui accordé aux prêtres et aux rabbins, ce qui leur permet de briguer des fonctions dans l'armée, les hôpitaux, les prisons. La Constitution permet aux communautés religieuses de fonder leurs propres écoles privées, subventionnées par le gouvernement, ce qui a donné lieu à la création d'une vingtaine d'écoles islamiques. Des cours d'éducation islamique sont dispensés par ailleurs dans les écoles publiques. En 1987, le Parlement a décidé, en vertu du droit à l'égalité de traitement entre les chrétiens et les autres confessions, que la loi ne saurait faire de distinction entre l'appel à la prière lancé à partir des mosquées et les cloches des églises. En 1989, le ministre de l'Intérieur a rappelé que le délit, pénal aux Pays-Bas, de blasphème, s'applique tout autant dans le cas de l'islam. En d'autres termes, Salman Rushdie risque d'être poursuivi s'il se rend à Amsterdam !



Au Val-Fourré, les fidèles sont tellement nombreux que la grande mosquée ne suffit plus à les accueillir tous

politiques. Pourtant, je suis français et j'habite le Val-Fourré. Je ne demande qu'à m'impliquer. Je ne veux pas seulement être toléré, dit-il.

Pour lui aussi, il n'y a aucune incompatibilité entre les valeurs de l'islam et celles de la République. Abdelali Mamoun a manifesté à Versailles contre le Pacs.

- Je suis monté à la tribune, j'ai crié dans le micro aux manifestants : « Vous avez le soutien de 5 millions de musulmans. » J'ai été ovationné, lance-t-il fièrement.

Au Val-Fourré, les fidèles sont toujours plus nombreux. Tellement nombreux que la grande mosquée ne suffit plus à les accueillir tous. D'où certaines revendications en faveur de la construction d'une seconde mosquée. La municipalité RPR s'y est refusée jusqu'à maintenant. Quatre autres lieux de prière existent déjà. Les musulmans se réunissent selon leurs affinités et la proximité géographique. A l'inverse de certaines cités, les salles de prière ne se choisissent pas en fonction de la nationalité de l'imam. Seuls les musulmans turcs semblent réticents à accueillir les fidèles d'autres pays. Mais tous se retrouvent au moment des deuils lorsqu'il s'agit de financer le rapatriement d'un corps dans son pays d'origine.

Dans le quartier, l'islam a de l'influence, dit-on.

- On voit de plus en plus de gens habillés à la musulmane, avec l'apparition du khimar (voilée à la façon iranienne) alors que la plupart des immigrés musulmans viennent du Maghreb, remarque une fonctionnaire municipale qui travaille dans le quartier depuis dix ans.

Certains Français non musulmans ne cachent pas leur désarroi face à ce qu'ils dénoncent comme une « ghettoïsation » du quartier :

- Aujourd'hui, c'est à nous Français de nous intégrer, disent-ils. Les écoles du quartier sont vides le jour de l'Aïd al-Fitr, la fête de la fin du ramadan, affirme un surveillant du CES André-Chénier.

Omar Serrakh, formateur qui travaille dans la cité depuis plus de dix ans, confirme :

- La France souhaite l'intégration mais elle fait tout pour « territorialiser » les populations et « ethniciser » les quartiers. Et il reste, côte à côte, les habitants du tiers-monde et ceux du quart-monde. Personne ne veut entendre parler d'une américanisation des banlieues, mais on s'y achemine, prévient-il.

C'est ainsi que certains musulmans du Val-Fourré affirment envier le musulman qui vit en Angleterre, louant son modèle « communautariste ».

- Les Anglais ne créent pas de problèmes aux

filles voilées à l'école. Ils respectent nos différences. Même dans la fonction publique, on trouve des fonctionnaires musulmans qui ne se cachent pas. Ici, dès qu'on voit un barbu, on le prend pour un intégriste, affirme Abdelkader, 24 ans.

Depuis longtemps, le quartier souffre de l'image véhiculée par le fondamentalisme. Parfois une arrestation musclée et médiatisée par des juges antiterroristes dans le quartier accreditte cette thèse. Mais ici, on s'élève contre ce qualificatif d'intégrisme.

- La plupart des gens pensent qu'ils peuvent vivre l'islam sans problème. S'il existe des obstacles, ce ne sont que des détails. En plus, l'islam est une affaire entre Dieu et la conscience du fidèle. Personne ne peut juger qui est le bon ou le mauvais musulman, explique Abdellatif, étudiant qui a toujours habité le Val-Fourré.

Certes la communauté musulmane à Mantes-la-Jolie a connu des dissensions. On a été jusqu'à interdire à certains l'accès à la grande mosquée. Mais ces dissensions ne proviendraient pas d'une lecture plus ou moins radicale du Coran. Il s'agirait plus prosaïquement d'une affaire de gros sous.

- Beaucoup de ceux qui s'autoproclament dirigeants à Mantes-la-Jolie utilisent la religion pour faire des affaires. Quand une partie veut en discréditer une autre, elle va voir les Renseignements généraux et lance la rumeur de l'intégrisme. Il suffit de porter une barbe et une djellaba pour l'attiser. Certains, ici, font avec les mots ce que les éradicateurs en Algérie font avec les armes, analyse ce militant laïc devenu expert ès problèmes religieux à Mantes-la-Jolie. Plusieurs fois il s'est retrouvé à défendre, avec d'autres, des musulmans de la région faisant l'objet d'arrêtés d'expulsion pour « intégrisme ».

En dépit de cet affairisme et de cette tendance à la « ghettoïsation », de nombreux Mantais non musulmans ne se plaignent pas du voisinage de la grande mosquée Abd-al Sharif. Il aurait même, selon eux, des aspects positifs :

- C'est la partie la plus propre et même la plus sûre du Val-Fourré, affirment les concierges des immeubles et les habitants voisins de la mosquée.

Seul le stationnement des fidèles sur le parking des résidents empoisonne les relations entre les musulmans et les autres.

- On se prend un PV de 800 F parce qu'on est mal garé alors qu'ils nous prennent nos places. La police ne leur dit rien, elle a peur d'eux, s'énerve ce jeune père de famille, ouvrier, qui vit depuis trente ans au Val-Fourré. ■

AZIZ ZEMOURI

Beaucoup utilisent l'islam pour faire des affaires



L'argent, les mo

Le financement des mosquées marque l'influence des différents pays musulmans sur la communauté islamique de France.

On compte 1 430 mosquées en France à ce jour. Seules 829 ont un officiant (soit 58 %), les Marocains étant largement en tête avec 304 imams. Les Algériens viennent en seconde position (193), devant les Turcs (138) et les Tunisiens (36). Soixante et onze imams sont de nationalité française, dont deux Français convertis. Les imams étrangers sont, le plus souvent, directement rémunérés par les Etats d'origine ou les associations islamistes auxquelles ils appartiennent. En fait, la diversité du tissu associatif musulman donne prise à une véritable concurrence entre les différents pôles islamiques étrangers qui tentent, grâce au financement notamment, de contrôler la communauté musulmane.



A la mosquée d'Alger, à Marseille, les petits Coranistes vont à l'école coranique.

leurbanne (69). Elle est largement représentée à Lyon, Montfermeil, en Franche-Comté et à Paris, où elle contrôle l'Institut musulman de France ainsi que de petits lieux de culte, telle la mosquée de l'Association islamique de France (XI^e arrondissement), connue pour son orientation pro-iranienne.

En réalité, la grande majorité des lieux de culte musulmans de France échappe au contrôle des Etats et dépend d'associations islamistes radicales. C'est ainsi que la mosquée Al-Dawa (« l'Appel »), située rue de Tanger, dans le XIX^e arrondissement, est le point de rendez-vous quasi officiel des étudiants algériens et tunisiens, sympathisants du FIS ou du GIA et du parti islamiste tunisien d'opposition Ennahda.

Bénéficiant également d'une grande renommée, la mosquée Omar de la rue Jean-Pierre-Timbaud (XI^e) est, quant à elle, gérée par l'association islamiste indo-pakistanaise Tabligh, la plus puissante des associations islamistes de France avec l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), représentée en France à travers l'association Foi et Pratique, et où islamistes tunisiens et marocains cohabitent auprès de jeunes beurs et Français convertis. Quant à l'UOIF, elle contrôle à elle seule 167 mosquées, c'est-à-dire plus que la grande mosquée de Paris. L'UOIF dispose d'un important réseau associatif et social très actif sur le terrain. Elle contrôle ainsi des structures comme les Jeunes musulmanes de France (JMF) ou l'Union des jeunes musulmans de Lyon (UJM) qui fédère plus de trente associations affiliées, ou encore l'association spécialisée dans la viande hallal A Votre Service (AVS).

En fait, le commerce de la viande hallal, évalué à 8 milliards de francs par an et qui est l'une des principales sources de financement des associations et lieux de culte musulmans en France, est contrôlé, outre les mosquées de Paris, Lyon et Evry, qui ont une autorisation officielle, par des organisations non habilitées légalement, comme l'UOIF et sa « filiale » AVS. Les bénéfices du marché hallal rapportent aux organes sacrificateurs entre 20 centimes et 1,50 F de commission par kilo. La France est même devenue l'un des principaux exportateurs de viande hallal dans le monde islamique. Pour l'année 1997, les services de douane français ont comptabilisé 125 614 tonnes de viandes hallal exportées vers la Turquie, l'Arabie saoudite, le Yémen, le Qatar, l'Egypte et l'Iran. ■ A. V.

mosquées, les réseaux

Parmi les Etats désireux de contrôler l'islam de France, l'Arabie Saoudite détiendrait la toute première place. La principale structure saoudienne est le bureau de l'Organisation de la ligue islamique mondiale dirigé par un Français converti. Ali (Didier) Bourg, également promoteur de l'Université islamique de France. Vient ensuite la grande mosquée de Lyon, d'une capacité de 2 600 places, dont la construction a coûté 31 millions de francs et qui a été financée aux deux tiers par l'Arabie saoudite. Concernant la participation au budget annuel de fonctionnement, le royaume saoudien demeure son principal soutien financier extérieur, officiellement à hauteur de 20 %, mais probablement plus. On peut également citer la mosquée d'Hérouville-Saint-Clair, dans le Calvados, celle de Lille-Sud, la mosquée Al-Huda à Bordeaux, ou encore l'Institut musulman des sciences humaines de Saint-Léger du Fourget, qui forme les imams européens dans la tradition islamique la plus rigoriste. Sur un budget de fonctionnement annuel de 5 millions de francs, Riyad finance 50 %.

Mais Riyad rencontre sur son chemin un sérieux concurrent : le

royaume du Maroc, cofondateur, avec l'Arabie saoudite, de l'OCI, Organisation de la ligue islamique mondiale. Riyad essaie malgré tout de s'entendre avec Rabat. C'est ainsi que la mosquée d'Evry, l'une des plus importantes de l'Ile-de-France, est financée à la fois par l'Arabie saoudite et le Maroc. La mosquée de Mantes-la-Jolie, d'une capacité de 1 000 places, était à l'origine financée exclusivement par le Maroc, mais comme pour la mosquée d'Evry, l'Arabie saoudite a voulu en prendre le contrôle et l'on s'est acheminé progressivement vers un financement mixte Arabie-Maroc.

Des imams payés directement par l'Algérie

Le rôle historique de l'Algérie dans l'islam de France apparaît notamment à la grande mosquée de Paris, dont le budget compris entre 4 et 5 millions de francs est financé directement par Alger. Parmi les quelque 200 imams algériens qui dépendent de la mosquée de Paris et qui officient en région parisienne et dans toute la France, une cinquantaine a le statut de fonctionnaire algérien et est payée par Alger.

Plus récemment, on a constaté une nette progression du rôle de la Turquie et des mouvements islamistes turcs au sein de l'islam de France. Ce financement s'effectue à travers deux voies différentes mais complémentaires : tout d'abord le ministère turc des Cultes, représenté par le DITIB (Diyamet Islari Turk-islam Birligi), qui finance directement, à partir de l'ambassade de Turquie, tout un réseau de mosquées ainsi que leurs imams, mais il s'agit là, surtout, de petites mosquées ; ensuite, le mouvement islamiste turc Milli Gorus lié aux frères musulmans et au parti intégriste Fasilet Partisi (ex-Refah Partisi) dirigé par Necmettin Erbakan, ex-premier ministre turc en place jusqu'au printemps 1997.

Le Milli Gorus est très puissant en Allemagne mais également dans l'est de la France et dans le Rhône. On peut citer la grande mosquée de Strasbourg, directement contrôlée par le Milli Gorus.

Plus radicale encore que le Milli Gorus, on peut signaler une autre mouvance islamiste turque, la « tendance kaplancie », dissidente de la première. L'un de ses centres clés est la mosquée du 2^e ter, rue Pascal, à Vil-

Religion

Dalil Boubakeur (assis) à la mosquée de Paris.

"L'islam apporte la tolérance"

par Dalil Boubakeur, imam à la mosquée de Paris.

Le Figaro Magazine - Qu'est-ce qui permet de penser que l'islam s'intégrera dans la société française ?

Dalil Boubakeur - L'islam était le chaînon manquant dans la grande famille monothéiste représentée en France. Aujourd'hui, sa présence stimule la réflexion et la ferveur religieuse de tous les croyants. Le judaïsme a apporté la notion de monothéisme, le christianisme, la charité, l'islam, sur le plan théologique, apporte la tolérance. Le Coran ne dit-il pas « point de contrainte en religion » et ajoute une tradition, « nul n'est musulman s'il n'est pas tolérant » ?

L'islam peut donc s'adapter facilement. En outre, les Français connaissent bien les musulmans et les musulmans du monde entier connaissent bien la France. Jamais deux peuples n'ont eu dans l'histoire autant d'interpénétration. L'Algérie est le premier pays francophone de la planète. Contrairement à ce que l'on croit, les immigrés musulmans sont prêts à être Français et à vivre en France. Ils ont été

couvert dans la culture française des valeurs qui leur conviennent, et qu'ils sont prêts à défendre, comme les deux millions de Français de religion musulmane et dont le nombre s'enrichit par les jeunes.

F. M. - Le Coran est un texte religieux, mais aussi un code civil avec une vision culturelle, sociale et politique. Ne perd-il pas de son âme en s'intégrant dans une société laïque ?

D. B. - L'islam est une religion naturelle qui n'impose aucune contrainte impossible à suivre et s'est adaptée à des époques et des lieux différents. La seule chose qui est demandée aux croyants est de faire l'effort de croire toujours plus et de pratiquer la justice et le bien.

F. M. - Que dites-vous à ceux qui affirment que les musulmans ne peuvent pas abandonner la polygamie, le foulard, le refus des mariages mixtes, la répudiation unilatérale, la charia ?

D. B. - Beaucoup de ces points s'adoucissent au contact de la modernité et je vous garantis que l'on peut être un bon musulman en vivant avec son temps et en suivant les lois de la République. Le Coran dit : « Le musulman doit être témoin de son temps » et « Nous avons fait de vous une communauté du juste milieu. » Je plaide pour l'application vraie de la laïcité. Elle a fait naître en France une tolérance élevée au rang de vertu républicaine d'Etat.

F. M. - Vous dites pourtant que la laïcité est un principe parfois trop simple et trop rigide...

D. B. - L'islam est un culte présent en France aussi, et qui est de loin le plus démuné financièrement. Les Français musulmans et les autres paient des impôts et n'en retirent aucun bénéfice sur le plan culturel et culturel. L'Etat entretient les églises, les temples et les synagogues qui sont sa propriété. En revanche, il n'entretient aucune mosquée. Qui plus est, il n'y a pas de concordat avec l'islam. Aucune association musulmane ne reçoit de subside pour son développement. Il est difficile d'ouvrir des lieux de culte et nous nous trouvons en face des pires difficultés pour obtenir des carrés musulmans dans les cimetières, des imams dans les prisons et les hôpitaux.

F. M. - Quel message adressez-vous aux Français non musulmans ?

D. B. - Faites confiance à tous les musulmans et notamment les jeunes qui attendent des gestes d'acceptation, des symboles de reconnaissance de la deuxième religion de France. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR OLIVIER MICHEL

Pour en savoir plus

- **Imam** : l'islam n'a pas de clergé. La prière est conduite par un croyant particulièrement pieux que la communauté a choisi comme imam.
- **Mosquée** : *masjid* en arabe. Littéralement, lieu où l'on se prosterne. Les mosquées ne sont pas consacrées. Faute de mieux, un simple garage peut en tenir lieu.
- **Calendrier** : le calendrier hégirien, qu'utilisent en principe les musulmans, débute le 15 juillet 622 (date de fuite de Mahomet de la Mecque à Médine) et repose sur une année lunaire de 354 jours répartie en 12 mois de 29 ou 30 jours. Les fêtes musulmanes ne tombent donc jamais à la même date.
- **Prière** : il y en a cinq, à l'aube, à midi, l'après-midi, au coucher du soleil et la nuit.
- **Muezzin** : en terre d'islam, le muezzin appelle à la prière du haut des minarets cinq fois par jour. En France, aucune mosquée ne pratique l'appel à la prière.
- **Ramadan** : jeûne obligatoire pendant un mois, observé du lever au coucher du soleil.
- **La Mecque** : en Arabie saoudite, LA ville sainte de l'islam.

"Gardons-nous des attitudes excessives"

par Houchang Mahavandi, ancien recteur de l'université de Téhéran, correspondant de l'Institut.

L'islam n'a pas à s'occidentaliser pas plus que l'Occident n'a pas à s'islamiser. L'islam, en tant que foi privée, peut être vécu normalement dans les pays non musulmans, à condition, naturellement, que ceux-ci respectent la liberté de culte dans leur législation. Aucune obligation n'est faite aux musulmans pratiquants de ne pas respecter les lois du pays où ils vivent. Bien au contraire, de nombreux textes et documents pourraient être rappelés pour les y encourager vivement. D'ailleurs, en France même, depuis de longues années cela a été ainsi et personne n'y a trouvé matière à contestation.

Dans les pays musulmans, la tolérance et le respect à l'égard des autres religions, y compris, et je pourrais dire surtout, le christianisme, a souvent été la règle et l'attitude contraire l'exception. En Iran, pour citer un exemple que nous évoquons avec mon collègue Yves Bomati, dans un livre récent (1), au XVII^e siècle, shah Abbas I^{er} le Grand faisait construire des églises, parrainait des enfants chrétiens et avait autorisé l'activité des missions et des écoles chrétiennes, lors même que sévissaient, en Europe, les guerres de religion et l'Inquisition et que l'Espagne chassait 500 000 musulmans et confisquait leurs biens. Notons encore que, en Iran, le « crime » d'apostasie avait été aboli dès 1609 par ce même souverain. Un exemple parmi bien d'autres.

Alors gardons-nous des attitudes excessives.

Certes, aujourd'hui, le problème existe sérieusement. Le danger n'est pas l'islam, mais l'islamisme qui en est une perversion absolue, condamnée par les plus hautes autorités de l'islam, y compris et surtout de l'islam chiite, même si la grande presse, en Occident, ignore et occulte ces condamnations qui valent autant, ni plus ni moins, que celle d'un Khomeiny à l'égard de Rushdie.

L'islamisme, idéologie révolutionnaire et subversive, est à l'islam ce que le nazisme fut au nationalisme et le marxisme-léninisme au socialisme. L'Inquisition et ses excès ne pourraient faire condamner le catholicisme. Le régime absurde de l'Iran installé par l'ancien hôte de Neauphle-le-Château, où l'inspiration collectiviste est aussi importante que celle venue de fausses interprétations religieuses, ou encore la farce tragique des Taliban ne devraient pas non plus être confondus automatiquement avec l'islam.

Que la France applique sans concessions les lois de la République, la laïcité, le respect des principes dont elle se réclame à juste titre, qu'elle n'ait aucun complexe à l'égard d'aucune religion. Que la politique et l'autorité de l'Etat prévalent sur les autres considérations et la plupart des discussions - hypocrites parfois chez les uns, hystériques de temps en temps chez les autres - n'aient plus d'objet. ■

(1) Shah Abbas, empereur de Perse 1587-1629. Paris, Perrin, 1998.

"L'islam est une religion intégrable"

par Soheib Bencheikh, grand mufti de Marseille.

Le Figaro Magazine – *Qu'est-ce qui permet de dire que l'islam s'intégrera en France ?*

Soheib Bencheikh – Par définition, l'islam est une religion intégrable, c'est un constat historique. L'islam n'a pas de clergé, se base sur la conscience individuelle. C'est une affaire de compréhension et d'engagement personnels. Les musulmans lisent en principe le Coran en fonction des exigences de la société dans laquelle ils vivent.

F. M. – *Le Coran est un texte religieux mais aussi un code civil avec une vision culturelle, sociale et politique. Ne perdra-t-il pas son âme au contact d'une société chrétienne dans sa culture et laïque dans son administration ?*

S. B. – Au contraire, l'islam retrouve son statut initial lorsqu'il est minoritaire. Eloigné du pouvoir, il redevient un message, l'affaire des convaincus. Une autodiscipline loin de toutes contraintes. Dans les pays musulmans, l'Etat dévore l'expression de l'islam et en prive les musulmans. La plupart des pays musulmans ont un islam officiel avec des représentations du type Haut Conseil islamique. L'islam dans ce cas devient l'émanation de l'Etat et perd de sa liberté d'expression. En France, mis à part une certaine islamophobie, les musulmans bénéficient d'une absence de mainmise politique sur l'expression religieuse et d'une absence de pression sociale. Autrement dit, les musulmans ne se surveillent pas les uns les autres.

F. M. – *L'enseignement religieux musulman a été élaboré entre le VIII^e et le XII^e siècle et n'a connu ni réforme ni mise à jour.*

N'est-ce pas un handicap pour prétendre attirer des disciples ?

S. B. – C'est possible, mais il y a des convertis quand même. Parmi eux, certains portent la barbe et le turban. Ceux-là n'ont rien compris, ils cherchent une secte et tombent sur l'islam par accident. L'islam n'a pas besoin de nouveaux disciples. Les musulmans ne souffrent pas aujourd'hui de leur quantité mais de leur qualité.

F. M. – *Que dites-vous à ceux qui affirment que les musulmans ne pourront jamais abandonner, en France, la polygamie, le foulard, la répudiation unilatérale, le refus des mariages mixtes et la charia ?*

S. B. – Les musulmans qui viennent en France et appliquent tout cela ne connaissent pas leur religion. Vous parlez de charia. Quelle charia ? On fait un amalgame entre le droit musulman et la charia qui est un concept non écrit : la voie vers Dieu. Or, pour atteindre cette charia, il y a plus de trente écoles juridiques où l'on trouve tout et son contraire. Ceux qui veulent appliquer le droit musulman sans la moindre réforme « bédouinisent » la société puisque celui-ci a été conçu pour une société tribale qui n'existe plus. Dans une démocratie parlementaire comme la France, la loi reflète l'intérêt de tous, y compris celui des musulmans. Et les musulmans en tant que minorité élisent forcément les députés qui œuvrent pour la laïcité pour se protéger et exercer librement leur culte.

F. M. – *L'islam n'est-il pas une religion fondamentalement orientale, dans sa philosophie, son architecture ?*

S. B. – Si c'est l'image que donne l'islam, il faut l'en libérer. A Pékin, la mosquée ressemble à une pagode, à Istanbul les mosquées ressemblent à des églises byzantines. Un jour, les minarets adopteront une architecture française.

F. M. – *La communauté musulmane se plaint de l'image de marque que lui font les médias. N'est-elle pas surtout victime de l'image négative que donnent souvent les pays arabo-musulmans ?*

S. B. – La responsabilité est partagée entre certains comportements de musulmans qui sont repris par des islamophobes qui généralisent. Il y a aussi, bien sûr, une question d'image donnée par certains régimes qui ont construit leur légitimité sur une compréhension archaïque de l'islam et interdisent toute démocratie.

F. M. – *Montrer le visage d'une communauté unie ne faciliterait-il pas l'intégration des musulmans ?*

S. B. – Il faut distinguer l'organisation du culte de l'unité politique ou idéologique. Cette dernière alimente la peur et discrimine les musulmans eux-mêmes. L'organisation du culte arrangerait surtout les hommes politiques qui recherchent un représentant. En islam, il n'y a pas de conducteur, nous n'aurons jamais de pape, plutôt un conseil de gestion et d'organisation. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR OLIVIER MICHEL

"Un concordat est impensable"

par Roger Tebbi, professeur de sociologie.

L'adaptation de l'islam aux sociétés occidentales, dont la France, pose des problèmes avec des solutions difficiles à trouver rapidement.

Les difficultés concernent surtout les relations entre la religion islamique et l'Etat français.

■ Il est évidemment impossible dans notre pays de faire bénéficier l'islam d'un concordat, comme le demandent des associations sous prétexte de l'ouverture des frontières et du statut des religions dans les autres Etats européens.

■ Notons aussi que la mosquée n'a jamais été le lieu où s'exerce particulièrement l'obligation de la prière (*salât*). Une preuve en est donnée par un pays comme le Maroc dont 2 354 mosquées du vendredi seulement sont prises en charge par le ministère des *hâbus* pour une population musulmane de plus de 25 millions de personnes.

■ Nous ne pouvons, bien sûr, accepter la polygamie mais non plus le fait qu'un chrétien n'a pas le droit d'épouser une musulmane : le seul mariage toléré par l'islam est celui d'une « *dhimmi* » (juive ou chrétienne) avec un musulman.

■ Enfin, des associations demandent que notre gouvernement modifie le droit des sociétés : à côté de notre système (sociétés anonymes, à responsabilité limitée, coopératives, etc.), il faudrait introduire des sociétés musulmanes : « *inâne* » (de cogestion limitée) ; « d'effort physique » ; sociétés « ayant pour capital la bonne renommée » ; sociétés de cogestion illimitée (« *moufawadha* ») ; sociétés de commandite (« *mudâraba* »), etc.

Sur le plan politico-culturel, beaucoup de personnes ont cru devoir, par respect de ce qu'elles pensaient être une liberté religieuse, excuser certaines jeunes filles portant un *tchador* à l'école ou au lycée. Il paraît nécessaire, dans l'intérêt même de la neutralité de notre système scolaire, de revoir sérieusement ce point de vue.

L'adaptation de l'islam en France ne doit pas non plus conduire à ce que l'on pourrait nommer un génocide culturel. Depuis plusieurs années, un enseignement de l'arabe est dispensé dans les écoles françaises. Or on sait très bien que l'islam ne sépare pas langue et éducation religieuse. Conçoit-on aussi l'absurdité d'un système scolaire dans lequel les jeunes enfants passent régulièrement d'une classe où l'enseignement est donné en français, et selon les normes classiques, à un autre lieu d'éducation dont les méthodes et les finalités sont totalement inconciliables, pour retourner à leur domicile et parler l'arabe dialectal ou le berbère avec leurs parents ?

Les immigrés maghrébins en France, dans leur immense majorité, ne savent pas cet arabe classique, parlent un dialecte ou sont berbérophones.

Dans ce XX^e siècle déclinant, l'universitaire que je suis et qui habite près de Clairvaux, patrie de saint Bernard, pense qu'il faut asseoir davantage les fondements de la civilisation chrétienne, tout en essayant d'aider beaucoup d'intellectuels musulmans de haut niveau qui se sont élevés contre une scolastique étriquée et qui n'ont pas été toujours entendus. Et accepter l'affirmation évangélique : « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père. » ■